

— LA —

SEMAINE RELIGIEUSE

— DE MONTREAL —

SOMMAIRE

I Au prône. — II Offices de l'Eglise. — III Titulaires d'églises paroissiales. — IV Prières des Quarante-Heures. — V Retraite sacerdotale mensuelle. — VI Nomination ecclésiastique. — VII Aux prières. — VIII Mandement de Mgr l'archevêque de Montréal sur la sanctification du dimanche. — IX Correspondance romaine. — X La réponse du Saint-Siège à l'épiscopat canadien. — XI Père capucin... — XII "Le blé qui lève".

AU PRONE

Le dimanche, 15 décembre

On annonce :

Les quatre-temps, les antiennes "O" de l'Avent et la fête de saint Thomas ;

La neuvaine de Noël (1).

Dans le diocèse de Montréal, la collecte pour le Denier de Saint-Pierre.

OFFICES DE L'ÉGLISE

Le dimanche, 15 décembre

Office du III^e dim. de l'Avent, *semi-double* (privilegié contre les offices de 2^e cl.) ; mém. de l'Oct. de l'Immaculée-Conception ; préf. de la Ste Vierge. -- Aux II vêpres, mém. de saint Eusèbe de Verceuil, E. M., et de l'Oct. de l'Immaculée-Conception.

TITULAIRES D'ÉGLISES PAROISSIALES

Le dimanche, 22 décembre

DIOCÈSE DE MONTRÉAL. — Du 16 décembre, saint Eusèbe.

DIOCÈSE D'OTTAWA. — Du 21 décembre, saint Thomas (Lefebvre).

DIOCÈSE DE NICOLET. — Du 16 décembre, saint Eusèbe (Stanford) ; du 21 décembre, saint Thomas (Pierreville).

DIOCÈSE DE VALLEYFIELD. — Du 17 décembre, saint Lazare.

DIOCÈSE DE JOLIETTE. — Du 21 décembre, saint Thomas.

(1) En faisant cette neuvaine, même privément, chaque fidèle peut gagner : 10 300 jours d'indulgences à chaque exercice ; 20 une indulgence plénière en se confessant communiant et priant aux intentions du pape, dans le cours de la neuvaine ou l'un des huit jours suivants (du 16 décembre au 1 janvier inclusivement).